

**ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE  
DU LUNDI 21 DECEMBRE 2015 A 20 H 15**

**Ensuite de publication dans le Journal officiel No 43 du 2 décembre 2015, de convocation par tous ménages et par affichage public, une assemblée ordinaire a lieu ce jour à 20 h 15 à la halle de gymnastique.**

**Electrices et électeurs inscrits : 472  
Electeurs et électeurs présents : 35**

**Président :** M. Walter Rufer  
**Secrétaire :** Mme Solange Pheulpin  
**Scrutateur :** M. Emmanuel Ory

Après s'être assuré que le droit de vote n'était pas contesté à l'une ou l'autre des personnes présentes, le président donne lecture de l'ordre du jour et excuse la conseillère communale Nadine Flury.

- 01.- Ratification du procès-verbal de la dernière assemblée
- 02.- Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement concernant le traitement des membres des autorités communales et du personnel communal.
- 03.- Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement concernant la taxe de séjour des propriétaires de résidences secondaires et des personnes pratiquant le camping résidentiel.
- 04.- Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement relatif au statut du personnel de la commune mixte de Rossemaison.
- 05.- Prendre connaissance et approuver le décompte concernant la remise en état du chauffage avec isolation du complexe scolaire.
- 06.- Discuter et voter un crédit de Fr. 24'900.—pour l'étude du plan spécial concernant le lotissement « Copas de Sel ». Donner compétence au Conseil communal pour assurer le financement.
- 07.- Discuter et voter un crédit de Fr. 48'500.—pour l'extension du réseau de distribution du gaz. Donner compétence au Conseil communal pour assurer le financement par un prélèvement sur les fonds et le solde par les liquidités courantes.
- 08.- Discuter et voter un crédit de Fr. 77'000.—, sous réserve de l'obtention de subventions, concernant le changement du système informatique du poste de commande de la distribution d'eau. Donner compétence au Conseil communal pour assurer le financement par un prélèvement sur les fonds.

- 09.-Discuter et voter un crédit de Fr. 180'000.—, sous réserve de l'obtention de subventions, concernant la rénovation du complexe scolaire. Donner compétence au Conseil communal pour assurer le financement.
- 10.- Prendre connaissance et approuver le budget de fonctionnement 2016, la quotité d'impôts et les taxes communales.
- 11.- Divers

M. Pierre Christe demande à ce que le point 10 budget de l'ordre du jour passe au point 2.

M. le maire précise que le Service des communes nous a imposé cet ordre de passage des points présentés.

La proposition de M. Pierre Christe passe au vote et est soutenue par 9 voix alors que l'ordre du jour tel que présenté par le Conseil communal est avalisé par 14 voix.

#### **Le président passe au point**

**01.- Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 15 juin 2016 publié sur le site de la commune [www.rossemaison.ch](http://www.rossemaison.ch).**- Aucune modification n'a été demandée, le président passe au vote et le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

**02.- Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement concernant le traitement des membres des autorités communales et du personnel communal.**- L'entrée en matière étant acceptée, la parole est donnée à Francis Meyrat qui donne les principaux changements :

- responsable du réseau d'eau qui passe de Fr. 1'200.—à Fr. 2'500.—par année,
- relevé des compteurs d'eau de Fr. 300.—à Fr. 600.—.
- le traitement de base des conseiller de Fr. 800.—à Fr. 900.—
- le coût des vacations à Fr. 25.40 l'heure et, principal changement un article concernant toutes les personnes liées par un contrat, par élection ou mandat qui se trouvent en état de débiteurs envers la commune. Elles verront leurs prestations diminuées du montant dû, ceci jusqu'à extinction de la dette.

Sans question le président passe au vote et le règlement est accepté par un vote à mains levées et à l'unanimité.

**03.- Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement concernant la taxe de séjour des propriétaires de résidences secondaires et des personnes pratiquant le camping résidentiel.**- L'entrée en matière étant acceptée, le président donne la parole à Francis Meyrat.

Petit récapitulatif du règlement notamment l'article 3 qui stipule « sont considérés comme résidences secondaires les maisons et les appartements utilisés pour l'hébergement de leurs propriétaires ou de leurs locataires, lesquels n'ont pas leur domicile fiscal dans la commune ». A savoir que les taxes perçues devront être utilisées à des fins touristiques et culturelles, piste vita, activités du centre culturel. Nous facturons déjà les taxes ordures.

Il est répondu à

- M. Marc de Gasparo que nous ne pouvons pas estimer les rentrées fiscales puisque nous ne connaissons pas les revenus de ces personnes.
- Martine Cuttat que ce règlement est appliqué dans d'autres communes touristiques (Saignelégier).
- Matteo Creti qu'il s'agit de 10 à 12 personnes qui sont concernées à raison de Fr 5.—par jour.

Le président passe au vote et le règlement concernant la taxe de séjour est accepté à l'unanimité.

**04.- Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement relatif au statut du personnel de la commune mixte de Rossemaison.-** L'entrée en matière étant acceptée, le président donne la parole à Francis Meyrat.

Ce règlement soumis par le biais de l'association des fonctionnaires communaux fixe les rapports entre la commune et les employés, les modalités, les devoirs, les droits du personnel. L'annexe mentionne la classification des traitements.

Le Service des communes nous a remerciés de régler cette problématique qui n'est pas en contradiction avec la manière de faire de la commune.

Il est répondu à

- Matteo Creti que nous avons engagé une stagiaire qui suit actuellement des cours avec « Avenir formation » pour acquérir la formation nécessaire. Elle a été engagée comme tel et ceci est de la compétence du Conseil communal, en précisant que cela était possible avec l'ancien règlement.
- Marc de Gasparo que le contrat de la stagiaire est à durée déterminée.

Le président passe au vote et le règlement concernant le règlement relatif au statut du personnel communal est accepté à l'unanimité.

**05.- Prendre connaissance et approuver le décompte concernant la remise en état du chauffage avec isolation du complexe scolaire.-** L'entrée en matière étant acceptée, le président donne la parole à Francis Meyrat qui était porteur du dossier en tant que conseiller communal à l'époque.

Par projection le décompte est présenté, Fr. 150'000.—crédit voté en assemblée le 1<sup>er</sup> juillet 2013, dépenses Fr. 99'331.55, bouilleur non prévu compris. Un gain de plus de Fr. 50'000.—. Nous avons remercié notre ingénieur qui retardait l'avance du dossier et le rendait plus coûteux.

Nous n'avons pas procédé à l'emprunt, tout a été réglé par les recettes courantes.

Les demandes de subventions suivront auprès du Service de l'enseignement et le Département de l'Environnement pour l'isolation.

- Myriam Cuttat, enseignante tient à remercier les autorités pour cette amélioration et actuellement la température est raisonnable dans l'établissement.
- Le président passe au vote, le décompte concernant la remise en état du chauffage est accepté à l'unanimité.

**06.- Discuter et voter un crédit de Fr. 24'900.—pour l'étude du plan spécial concernant le lotissement « Copas de Sel ». Donner compétence au Conseil communal pour assurer le financement.-**

L'entrée en matière étant acceptée, le président donne la parole à Francis Meyrat qui présente par projection murale un plan pour permettre aux personnes présentes d'avoir une vue générale sur ce qui pourrait se faire dans ce secteur.

Etant donné que le montant de l'étude n'est pas de la compétence du Conseil, nous devons demander l'accord de l'assemblée communale.

Après quelques péripéties, le promoteur a acquis les parcelles de l'hoirie qui était pressée de vendre. Un projet sera présenté en assemblée d'information dans le courant de l'hiver.

Il est répondu à

- Matteo Creti que la commune fera l'avance financière qui sera refacturée au promoteur.

Le président passe au vote et le crédit de Fr. 24'900.—est accepté à l'unanimité.

**07.- Discuter et voter un crédit de Fr. 48'500.—pour l'extension du réseau de distribution du gaz. Donner compétence au Conseil communal pour assurer le financement par un prélèvement sur les fonds et le solde par les liquidités courantes.-**

L'entrée en matière étant acceptée, le président donne la parole à Francis Meyrat qui informe l'assemblée sur la possibilité de faire le bouclage à la rue des Grands-Champs entre deux zones. Ces travaux permettront d'éliminer les risques de non alimentation en cas de problème. Ceci règlera de manière définitive la sécurité d'approvisionnement.

Il est répondu à

- Matteo Creti que nous pourrions financer en partie par le fonds dont le chiffre exact n'est pas donné.

- Emmanuel Ory que nous avons des intéressés et que les personnes qui doivent changer leur chauffage à mazout doivent également y penser.

Le président passe au vote et le crédit de Fr. 48'500.— pour l'extension du réseau de distribution du gaz est accepté à l'unanimité.

**08.- Discuter et voter un crédit de Fr. 77'000.—, sous réserve de l'obtention de subventions, concernant le changement du système informatique du poste de commande de la distribution d'eau. Donner compétence au Conseil communal pour assurer le financement par un prélèvement sur les fonds.-** L'entrée en matière étant acceptée, le président donne la parole à Denis Cuttat.

(Le texte de son intervention est fidèlement retranscrit ci-après)

Le Service des eaux possède actuellement un ancien système de supervision datant de plus de quinze ans, permettant de gérer à distance l'ensemble des ouvrages via les réservoirs existants. Ces mêmes ouvrages sont équipés d'un ancien système de gestion. Il est donc impératif aujourd'hui de le remplacer.

A savoir que ce projet avait déjà été abordé par les autorités communales en 2012, mais pas concrétisé.

Le projet de renouvellement de la télécommande a été discuté et réfléchi avec la maison Rittmeyer à Brugg, fournisseur du système actuel, M. Jean-Pierre Chèvre, fontainier de notre village, et les Services industriels de la ville de Delémont (SID). L'objectif étant d'harmoniser les nouvelles installations de Rossemaison avec celles déjà existantes de Delémont.

Un crédit de Fr. 77'000.--, qui pourrait être prélevé sur un fond, serait nécessaire pour le changement de cette installation.

La commande du nouveau matériel, sous réserve de votre acceptation, se ferait dès demain 22 décembre, et les travaux débuteraient en juin pour se terminer en juillet 2016.

Le délai peut paraître long, mais il faut savoir que l'entreprise Rittmeyer est quasi unique dans le domaine en Suisse, et qu'elle a un agenda déjà bien chargé pour l'année 2016.

Au sujet de la collaboration de la commune de Rossemaison avec les Services industriels de Delémont, une convention serait signée en cas d'acceptation. Un montant forfaitaire de Fr. 17'000.—par année serait facturé par la ville de Delémont pour les prestations fournies telles que, l'intégration du système de télégestion, le contrôle et la surveillance des débits journaliers, le service de piquet, la gestion et le contrôle de la pré-localisation des fuites d'eau, la recherche et la détection des fuites d'eau et le suivi du manuel de qualité.

Je vous recommande donc d'accepter ce crédit de Fr. 77'000.--, pour permettre aux autorités communales d'entreprendre les travaux de renouvellement, car nous prenons de grands risques en continuant d'exploiter un poste de commande qui pourrait s'arrêter de tourner définitivement d'un jour à l'autre.

Pour terminer, je tiens sincèrement à remercier M. Jean-Pierre Chèvre qui effectue un travail remarquable. Son professionnalisme et sa disponibilité sont à relever, et sans lui notre réseau d'eau ne répondrait certainement pas aux exigences demandées. Je vous informe également qu'il souhaite quitter ses fonctions au 31 décembre 2016, ce qui nous laisse une année pour effectuer une transition en douceur.

Il est répondu à :

- Matteo Creti qu'il ne s'agit pas uniquement du poste de commande à changer, le détail des dépenses est donné avec le système de gestion du réservoir de Rossemaison, le système de gestion du réservoir du Montchaibeux, la station de pompage du Tayment, le poste de commande de Rossemaison, le poste de commande de Delémont et les prestations de service.
- Pierre Christe que le crédit voté sera financé par le fond et bénéficiera de subventions mais elles n'arriveront pas avant 2 ans.

Claude Girardin informe que le système est obsolète qui peut lâcher d'un jour à l'autre.

Le président passe au vote et le crédit de Fr. 77'000.—pour le changement du système informatique et poste de commande est accepté à l'unanimité.

**09.-Discuter et voter un crédit de Fr. 180'000.—, sous réserve de l'obtention de subventions, concernant la rénovation du complexe scolaire. Donner compétence au Conseil communal pour assurer le financement scolaire.-** L'entrée en matière étant acceptée, le président donne la parole à Rodolphe Gerber. Il présente une récapitulation des dépenses prévues. Il s'agit du remplacement complet des tuiles, l'isolation de la sous-couverture, le remplacement des planches de rive et lattage, l'isolation façade ouest, stores d'obscurcissement nord de la salle, projecteur écran.

Il est répondu à

- Matteo Creti pour l'occupation de la halle, les écoles sont prioritaires et la police a fait une demande d'occupation pour formation. Nous n'avons pas pris de dispositions auprès du Campus de Delémont. Des repas d'entreprises pourront également être envisagés.
- Le Club de Skater Hockey quittera les lieux définitivement à fin janvier 2016, à souligner selon M. Creti. Il pourra louer les locaux lors de manifestations particulières (tournoi, coupe d'Europe).
- Que le changement de tables et de chaises n'est pas prévu, mais une révision d'environ 25% des chaises est envisagée.
- Le dossier devra être soumis au Service de l'enseignement dès que l'assemblée aura donné son consentement.
- Raymonde Frei que nous allons refaire le lattage et l'isolation sous-toiture.
- Martine Cuttat que le projecteur Fr. 9'700.—donne une résolution plus grande avec écran portable, le tout de qualité. En cas de location de la halle pour des séances elle est équipée pour du multimédia. Cette installation servira également pour le groupe de théâtre et peut être déplacée.
- Myriam Cuttat que la halle peut être connectée au télésexeau ce qui n'est pas très onéreux pour avoir le WI-fi.
- Emmanuel Ory pour le financement avec un petite réserve pour le départ et à voir si nous pourrions échelonner les dépenses.
- M. le maire attend le bouclement de l'exercice 2015 et s'il c'est un bon exercice nous pourrions faire des provisions pour éviter de repartir à l'emprunt.

Le président passe au vote et le crédit de Fr. 180'000.—pour la rénovation du complexe scolaire est accepté à l'unanimité.

**10.- Prendre connaissance et approuver le budget de fonctionnement 2016, la quotité d'impôts et les taxes communales.-** L'entrée en matière étant acceptée à l'unanimité, le président donne la parole à Rodolphe Gerber qui présente le budget par projection murale en donnant les principales différences. Le budget est légèrement équilibré avec un excédent de charges de Fr. 7'362.--.

**Personnel administratif**, il est répondu à :

- Matteo Creti mentionnant qu'il est malvenu de voter le budget en incluant le remplacement de la titulaire qu'il y a juste une réadaptation des salaires et Fr. 20'000.—pour la stagiaire qui est réparti dans le temps. Il informe que la démarche n'est pas bonne.

**Personnel d'exploitation, travaux publics et concierge école :**

- Francis informe que le poste a plusieurs fonctions suite à la malchance qui a fait que nous avons dû nous séparer du concierge. La mise en postulation à l'époque a révélé deux candidats Jean-Pierre Droz et Livia Moritz.

On a du pallier à son absence d'urgence et on a eu connaissance d'une personne habitant le village qui tombait au chômage. A la suite d'une décision à l'unanimité du Conseil communal Flavien Sorrentino a été engagé comme concierge polyvalent, travaux de peinture, travaux de voirie etc.

Ceci pour répondre aux nombreuses demandes pour assurer quelques travaux de voirie. On est peut-être allé un peu vite, on peut discuter la façon de faire mais M. le maire dit assumer. Il s'agit de nécessité et assurer l'hygiène des locaux, ensuite d'avoir quelqu'un de disponible était idéal, sachant que le temps de postulation pouvait durer quelque temps. Dorénavant le Conseil agira avec respect du règlement voté ce soir.

**Services gaz, électricité et eau**, il est répondu à

- Matteo Creti que nous avons peu de recul et nous sommes prudents

**Service sociaux**, il est répondu à :

- Matteo Creti que nous n'avons rien mis au budget mais M. le maire précise que nous avons encore deux cas un qui va tomber à l'AI et le second qu'il faudra remettre au travail.

**Finances**,

- M. le maire fait savoir suite à l'amnistie fiscale que nous avons reçu Fr. 230'000.—sur deux ans et non un million selon les rumeurs. Cette manne a aidé à retrouver des chiffres noirs.

Rodolphe présente également le budget de la Bourgeoisie qui boucle avec un excédent de produits de Fr.31'200.— et qui n'apporte pas de commentaire particulier.

Rodolphe présente également le tableau des taxes communales avec quelques changements au niveau de l'eau.

Revenu et fortune 2,1 – taxe immobilière 1‰ – taxe des chiens  
F 50.--.

Service des eaux : taxe de base par habitation Fr. 100.-- -  
consommation eau potable Fr. 2.20 m<sup>3</sup> – **eaux usées  
augmentation de Fr. 1.20 à Fr. 2.—m<sup>3</sup> et prévision  
d'augmentation de Fr. -.85 par année de 2017 à 2019. –, forfait  
nouvelles constructions de Fr. 200.—à Fr. 300.-- + TVA + Fr.  
100.—par étage pour les immeubles.**

La taxe des ordures ménagères : par ménage Fr. 40.--, plus par  
personne physique Fr. 40.-- - personnes morales Fr. 90.--, 140.—et  
Fr. 230.-- - plus taxe au sac.

Allocations de naissance Fr. 500.—par nouveau-né.

**Quelques réactions :**

- Denis répond à Marc de Gasparo que l'augmentation de l'eau est imposée par le syndicat du SEDE pour lutter contre les micro-polluants.

- Matteo Creti dit que la taxe de Fr. 9.—par habitant et par année pour les micropolluants était prévue selon la loi fédérale et qu'il faut arrêter de thésauriser et augmenter en temps voulu.

M. le maire informe que nous devons arriver à Fr. 4.55 par m<sup>3</sup> et on fera avec les moyens du bord avec des conséquences

- Pierre Christe propose de mettre en discussion la quotité d'impôt Châtillon est à 1,8, il propose une quotité à 2

- M. le maire dit que ce n'est pas le moment de baisser la quotité et que l'assemblée laisse aux autorités une année ou deux pour rester dans les chiffres noirs.

Le président passe au vote et la proposition de Pierre Christe pour une quotité à 2 est acceptée par 2 voix.  
La proposition du Conseil communale de laisser la quotité à 2,1 est acceptée à la majorité.

Le président passe ainsi le budget au vote et le budget est accepté à la majorité contre 4 voix.

#### 11.- Divers.

a) Budget : M. le maire informe que le budget est à passer en assemblée avant le 31 décembre, délai réglementaire dans la loi et remercie tous les participants

b) Elections cantonales – problème d’envoi du matériel de vote.- M. le maire informe des problèmes liés à la Poste au sujet de la distribution du matériel de vote. Ceci a procuré des coûts supplémentaires, des ouvertures supplémentaires au secrétariat communal. Comme si cela n’avait pas suffi nous avons encore eu un 3<sup>ème</sup> problème avec le tout-ménage concernant la convocation à l’assemblée de ce soir qui a été distribué à Châtillon.

Nous avons transmis le tout à notre protection juridique.

Ceci n’est pas une erreur de notre secrétariat communal.

Il faut également savoir que le dépôt de courriers et de paquets est régulièrement fait entre l’entrée du salon de coiffure et le secrétariat communal, chacun peut se servir.

c) M. le maire remercie tout le personnel communal et les citoyens présents à l’assemblée pour la confiance témoignée durant cette année.

d) M.le maire précise à Matteo Creti que le seul label qui nous intéresse est le label santé qui est gratuit. Concernant le label énergie c’est la volonté de Delémont par le biais de l’Agglo. Le bilan énergétique de toutes les communes a un coût pour les communes ce à quoi M. Creti dit que l’étude pourrait nous informer sur le montant à verser pour obtenir ce label.

M. le maire dit ne pas vouloir ouvrir la discussion sur une piste cyclable mais d’abord s’occuper de l’état de la route cantonale.

Le président lève l’assemblée, il est 22 15. Elle est suivie par le verre de l’amitié.

AU NOM DE L’ASSEMBLEE COMMUNALE

Le président :

Walter Rufer

La secrétaire :

Solange Pheulpin